

ALSACE



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

RAPPORT ET ANNEXE MODIFICATIFS

N°CP/2019/114

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial et humain -
Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité
communale et du Fonds d'urgence et d'approbation des termes des
projets de conventions financières**

**Ajouts surlignés en gris dans le corps du rapport, du projet de
délibération et de l'annexe**

Titre du rapport

Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'urgence et de conclusion des conventions financières afférentes ~~d'approbation des projets de conventions financières~~

Résumé

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'urgence et d'approuver les termes des termes des projets de conventions financières annexés au présent rapport, pour un montant total de 1 305 197,08 €.

Projet de délibération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 1 303 068,79 €, aux Communes et pour les objets figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'urgence à la Commune de GEUDERTHEIM communale pour un montant total de 2 128,29 €, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

~~*- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;*~~

- d'autoriser la conclusion, avec les Communes listées dans le tableau joint en annexe et quel que soit le montant de la subvention, de conventions financières selon le modèle de convention type établi pour les organismes de droit public en matière d'investissement, conformément au règlement financier du Département en vigueur ;

- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Corps de rapport

I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à

raison d'un seul et unique projet par Commune sur la période 2018 - 2021.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000 euros est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la Commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. Si le montant de la subvention calculé est inférieur à 100 000 euros, la Commune ne pourra pas prétendre à un complément de subvention, tant sur ce projet que sur tout autre projet. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la Commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans le tableau joint en annexe du présent rapport :

- Sur le Territoire Ouest :

COMMUNE DE BOUXWILLER	restauration de l'église catholique Saint Léger
COMMUNE DE HERBITZHEIM	maison de santé pluri-professionnelle
COMMUNE DE DIEDENDORF	mise en sécurisation des abords de la salle polyvalente
COMMUNE DE DIEMERINGEN	aménagement et sécurisation de la Grand rue
COMMUNE DE MACKWILLER	travaux de voirie à Mackwiller
COMMUNE DE WESTHOFFEN	rénovation de la salle multiculturelle

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2018, la Commune de Zittersheim a décidé de déléguer la subvention qui pourrait lui être attribuée au titre du Fonds de solidarité communale pour le projet de travaux sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Zittersheim au SIVOM de la Haute Moder.

SIVOM DE LA HAUTE MODER	sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Zittersheim
-------------------------	--

- Sur le Territoire Sud :

COMMUNE DE KOGENHEIM	travaux de restructuration et d'extension de l'école René Cassin
COMMUNE DE BERGBIETEN	création d'un terrain multisports
COMMUNE DE BERNARDSWILLER	travaux d'aménagement de l'accès à l'Espace Socio-Culturel et Sportif
COMMUNE D'ORSCHWILLER	travaux d'aménagement de la rue principale
COMMUNE DE BOESENBIESEN	reconstruction d'un abri associatif

- Sur le Territoire Nord :

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	rénovation de deux courts de tennis extérieurs
COMMUNE DE KINDWILLER	aménagement intérieur de l'école maternelle
COMMUNE D'ASCHBACH	travaux de rénovation intérieure de l'école primaire
COMMUNE DE SCHAFFHOUSE PRES SELTZ	construction d'une salle multifonctions dédiée à l'accueil des associations et d'un hall de rangement pour le matériel associatif
COMMUNE DE WOERTH	restructuration de la Maison des Associations et création d'un pôle scolaire
COMMUNE D'UTTENHOFFEN	mise en accessibilité des bâtiments communaux

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2018 – Délib. N°4 – 02/10/2018, la Commune de Lobsann a décidé de déléguer la subvention qui pourrait lui être attribuée au titre du Fonds de solidarité communale pour le projet de travaux sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lobsann.

SDEA	sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lobsann
------	--

Ces Communes ont confirmé que le projet présenté sera le seul et unique projet pour lequel elles solliciteront le Département au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain sur la période 2018 – 2021.

Ces mêmes Communes ont également approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

III – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS D'URGENCE

Le 10 mai 2018 la Commune de Geudertheim a subi d'important dégâts causés par les inondations et coulées de boues et a été classée en Etat de catastrophe naturelle au Journal Officiel du 05 juillet 2018.

Lors de sa séance du 20 juin 2016 (CD/2016/098) le Conseil Départemental a décidé de s'engager aux côtés des Communes sinistrées en versant une aide financière exceptionnelle à ces Communes.

COMMUNE DE GEUDERTHEIM	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat
------------------------	---

Les commissions territoriales Ouest, Nord et Sud ont émis un avis favorable à ces propositions.

III – CARTOUCHE FINANCIER

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FDSURGENCE 2019/1	G 2019 Fonds d'urgence	500 000,00 €	500 000,00 €	2 128,29 €
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de Solidarité Communale	50 000 000,00 €	40 529 480,06 €	1 303 068,79 €

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

Attributaire	Montant Proposé
COMMUNE DE BOUXWILLER	100 000,00 €
COMMUNE DE HERBITZHEIM	100 000,00 €
SIVOM DE LA HAUTE MODER	100 000,00 €

COMMUNE DE DIEDENDORF	33 205,68 €
COMMUNE DE DIEMERINGEN	81 545,86 €
COMMUNE DE MACKWILLER	19 258,20 €
COMMUNE DE WESTHOFFEN	100 000,00 €
COMMUNE DE KOGENHEIM	100 000,00 €
COMMUNE DE BERGBIETEN	26 877,00 €
COMMUNE DE BERNARDSWILLER	100 000,00 €
COMMUNE D'ORSCHWILLER	100 000,00 €
COMMUNE DE BOESENBIESEN	100 000,00 €
COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	12 090,00 €
SYNDICAT EAUX ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE	100 000,00 €
COMMUNE DE KINDWILLER	27 200,00 €
COMMUNE D'ASCHBACH	100 000,00 €
COMMUNE DE SCHAFFHOUSE PRES SELTZ	100 000,00 €
COMMUNE DE WOERTH	100 000,00 €
COMMUNE D'UTTENHOFFEN	2 892,05 €
TOTAL	1 303 068,79 €

Il est proposé également à la Commission Permanente de décider d'approuver la conclusion de conventions financières, selon le modèle type établi pour les organismes de droit public en matière d'investissement, avec les organismes publics visés dans le tableau ci-dessus (quel que soit le montant de la subvention) et d'autoriser son président à signer ces conventions.

Enfin, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de GEUDERTHEIM au titre du Fonds d'urgence une aide de 2 128,29 €.

Territoire Nord									
Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux modulé %	Subvention en euros	Enveloppe	Imputation	Observations
COMMUNE D'ASCHBACH 1 RUE PRINCIPALE 67250 ASCHBACH	2018D003674 travaux de rénovation intérieure de l'école primaire	447 923,99	100 000	447 923,99	36	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE DE GEUDERTHEIM 83 RUE DU GENERAL DE GAULLE 67170 GEUDERTHEIM	2018D004057 aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	14 902,97	-	4 256,57		2 128,29	45625	204142 01	
COMMUNE DE KINDWILLER 41 RUE PRINCIPALE 67350 KINDWILLER	2019D000973 aménagement intérieur de l'école maternelle	93 088,00	-	80 000,00	34	27 200,00	44330	204142 33	
COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM 1 PLACE DE LA MAIRIE 67500 NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	2018D004215 rénovation de deux courts de tennis extérieurs	39 000,00	7 800	39 000,00	31	12 090,00	44329	204142 32	
COMMUNE DE SCHAFFHOUSE PRES SELTZ 6 RUE PRINCIPALE 67470 SCHAFFHOUSE PRES SELTZ	2019D000720 construction d'une salle multifonctions dédiée à l'accueil des associations et d'un hall de rangement pour le matériel associatif	385 500,00	100 000	331 000,00	38	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE DE WOERTH 2 RUE DU MOULIN 67360 WOERTH	2019D001094 restructuration de la Maison des Associations et création d'un pôle scolaire	3 728 969,13	100 000	3 010 283,69	31	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€

Territoire Nord									
Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux modulé %	Subvention en euros	Enveloppe	Imputation	Observations
COMMUNE D'UTTENHOFFEN 9 RUE PRINCIPALE 67110 UTTENHOFFEN	2019D001100 mise en accessibilité des bâtiments communaux	8 808,00	-	8 263,00	35	2 892,05	44424	204142 52	
SDEA SYNDICAT EAUX ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE 1 RUE DE ROME 67013 SCHILTIGHEIM CEDEX	2018D003394 sécurisation de la ressource en eau de la commune de Lobsann	370 000,00	100 000	338 840,00	38	100 000,00	44426	204142 61	Subvention plafonnée à 100 000€ Fonds de solidarité de la Commune de Lobsann délégué au SDEA
TOTAL Territoire Nord						444 310,34			

Territoire Ouest									
Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux modulé %	Subvention en euros	Enveloppe	Imputation	Observations
COMMUNE DE DIEDENDORF 61 RUE PRINCIPALE 67260 DIEDENDORF	2019D000755 mise en sécurisation des abords de la salle polyvalente	83 014,20	-	83 014,20	40	33 205,68	44297	204142 628	
COMMUNE DE DIEMERINGEN 10 RUE PAUL PARAY 67430 DIEMERINGEN	2019D000756 aménagement et la sécurisation de la Grand rue	539 364,00	80 000	370 663,00	22	81 545,86	44297	204142 628	
COMMUNE DE HERBITZHEIM 3 RUE DE KALHAUSEN 67260 HERBITZHEIM	2018D001221 maison de santé pluri-professionnelle	2 782 593,28	100 000	2 416 300,78	30	100 000,00	44425	204142 50	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE DE MACKWILLER RUE DE LA MAIRIE 67430 MACKWILLER	2019D000804 travaux de voirie à Mackwiller	49 380,00	18 270,6	49 380,00	39	19 258,20	44297	204142 628	
COMMUNE DE WESTHOFFEN 9 RUE STAEDTEL 67310 WESTHOFFEN	2018D004026 rénovation de la salle multiculturelle	344 450,50	100 000	344 450,50	34	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€
SIVOM DE LA HAUTE MODER 2 RUE DES TISSERANDS 67290 WINGEN SUR MODER	2018D002386 sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Zittersheim	557 486,00	100 000	554 736,00	38	100 000,00	44426	204142 61	Subvention plafonnée à 100 000€ Fonds de solidarité de la Commune de Zittersheim délégué au SIVOM de la Haute Moder
TOTAL Territoire Ouest						434 009,74			

Territoire Sud									
Bénéficiaire	Objet	Coût du projet en euros	Subvention demandée en euros	Coût retenu en euros	Taux modulé %	Subvention en euros	Enveloppe	Imputation	Observations
COMMUNE DE BERGBIETEN 26 RUE DES VOSGES 67310 BERGBIETEN	2017D002026 création d'un terrain multisports	89 590,00	20 000	89 590,00	30	26 877,00	44329	204142 32	
COMMUNE DE BERNARDSWILLER 3 PLACE DE L EGLISE 67210 BERNARDSWILLER	2018D004479 travaux d'aménagement de l'accès à l'Espace Socio-Culturel et Sportif	567 923,50	-	406 591,50	29	100 000,00	44297	204142 628	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE DE BOESENBIESEN 22 RUE PRINCIPALE 67390 BOESENBIESEN	2019D000751 reconstruction d'un abri associatif	293 760,00	-	290 860,00	36	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE DE KOGENHEIM 14 RUE DU MARECHAL LECLERC 67230 KOGENHEIM	2018D002370 travaux de restructuration et d'extension de l'école René Cassin	1 490 273,85	100 000	1 294 537,85	28	100 000,00	44330	204142 33	Subvention plafonnée à 100 000€
COMMUNE D'ORSCHWILLER PLACE DE LA MAIRIE 67600 ORSCHWILLER	2019D000718 travaux d'aménagement de la rue principale	397 930,14	100 000	367 213,00	29	100 000,00	44297	204142 628	Subvention plafonnée à 100 000€
TOTAL Territoire Sud						426 877,00			

Enveloppe	Montant
44297	334 009,74
44329	38 967,00
44330	627 200,00
44424	2 892,05
44425	100 000,00
44426	200 000,00
45625	2 128,29
TOTAL	1 305 197,08